

→→→ Possibilités forestières 2023-2028



Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 094-71

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	1 092 900	0	0	0	3 800	23 000	0	0	0	1 119 700
2023-2028	1 054 800	0	0	0	21 900	65 400	0	100	0	1 142 200
Δ	-3%	-	-	-	476%	184%	-	-	-	2%

Les principaux écarts observés sont issus de la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier, de l'utilisation de nouveaux modèles de croissance et d'améliorations méthodologiques.

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ L'intégration de la mortalité due à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette.
- ▶ Le remplacement de la coupe mosaïque par une approche par compartiment d'organisation spatiale dans le domaine bioclimatique de la sapinière.

Certification forestière

Il n'y a pas de modalité de certification forestière considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.



Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	10 570	0	880	0
2023-2028	10 650	0	1 800	0
Δ	1%	-	105%	-

* Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Particularités

La stratégie prévoit que les coupes totales soient réparties de la manière suivante :

- ▶ 39 % en coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM).
- ▶ 13 % en coupe avec rétention de tiges résiduelles (CPRS-Bouquets).
- ▶ 48 % en coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS).

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ La stratégie prévoit un ratio coupes partielles/récolte totale de 14 % au calcul 2023-2028, alors que ce ratio était de 8 % au calcul précédent.

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	1 730	0	690	0
2023-2028	500	0	0	0
Δ	-71%	-	-100%	-

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ La stratégie prévoit un ratio plantation/coupes totales de 5 % au calcul 2023-2028, alors que ce ratio était de 16 % au calcul précédent.
- ▶ La stratégie ne prévoit pas de travaux d'éducation au calcul 2023-2028.

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 1 455 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **1 310 000 \$**, soit 90 %.

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie 2023-2028	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	2 545 300	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	524 460	21%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	53 530	2%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	569 160	22%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	1 398 150	55%

Principaux changements dans le territoire

- ▶ L'unité d'aménagement 094-71 résulte de la fusion des unités 094-51 et 094-52.
- ▶ Lors de la création de l'unité d'aménagement 094-71, les territoires situés au nord de la limite territoriale des forêts attribuables ont été retirés. La majeure partie de ces derniers étaient déjà exclue de l'aménagement forestier ou était non forestier.
- ▶ En tenant compte du changement de territoire et de la nouvelle carte écoforestière, la superficie destinée à l'aménagement a augmenté de 3 % par rapport au calcul précédent.

Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières préliminaires

Diversité biologique	
Enjeux	Modalités
Structure d'âge	Cible de maintien d'au moins 100 % du territoire en niveau d'altération faible
Structure complexe	Réalisation de 1 800 ha/an de coupes progressives irrégulières dans les types de forêt dominés par les essences résineuses
	Conservation de 10 % du volume sur pied dans les coupes à rétention variable
Legs biologiques	Conservation de 1 % du volume sur pied dans les coupes totales
Aires protégées	Soustraction au territoire destiné à l'aménagement forestier et aux activités d'aménagement forestier de 321 310 hectares en aires protégées
	Soustraction aux activités d'aménagement forestier pour les 10 prochaines années de 100 770 hectares en territoires d'intérêt
Organisation spatiale	Déploiement de la récolte selon l'approche par compartiment d'organisation spatiale en sapinière sur 8 % et selon l'approche par compartiment d'organisation spatiale en pessière sur 92 % de la superficie destinée à l'aménagement
	Soustraction des activités de récolte de 842 040 hectares de massifs forestiers névralgiques pour les 50 prochaines années

Caribou forestier	Soustraction des activités d'aménagement forestier de 323 420 hectares de massifs de protection pour les 60 prochaines années
Espèces sensibles	Application de modalités spécifiques et/ou exclusion de l'aménagement des habitats d'espèces menacées, vulnérables ou en situation précaire reconnues par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (garrot d'Islande, omble chevalier Oquassa, grive de Bicknell)

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Productivité	Identification et exclusion de la récolte des peuplements peu productifs (30 à 50 m ³ /ha) présents dans l'unité d'aménagement
	Maintien de la productivité à long terme à l'aide d'un indice de productivité
Perturbations naturelles	Considération de l'effet actuel de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette par l'anticipation de mortalité sur 326 310 hectares sévèrement défoliés
	Les pertes anticipées considèrent la récupération de 18 210 hectares ayant un état de défoliation avancée prévu d'ici 2022
	Suivi de la vulnérabilité de la forêt à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
Superficies mal régénérées	Reboisement de 500 ha/an en plantation de base
Pertes de superficie	Prise en compte des pertes de superficie forestière productive associées aux chemins passés et futurs

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Conservation des lisières boisées riveraines pour une superficie totale de 101 530 hectares ou 4 % du territoire
	Conservation de 3 460 hectares de milieux humides d'intérêt identifiés
	Maintien d'un minimum de 50 % de forêt de 7 mètres et plus dans les bassins versants des rivières identifiées
Sols	Exclusion de la récolte dans les pentes abruptes (plus de 40 %) et les sommets pour une superficie de 250 230 hectares

Contribution aux cycles écologiques planétaires	
Enjeux	Modalités
Carbone forestier	Un portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier sera présenté lors de la détermination
Changements climatiques	Aucune modalité d'adaptation n'est présente actuellement dans la stratégie

Avantages économiques et sociaux	
Enjeux	Modalités
Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles	Limitation des coupes progressives irrégulières aux compartiments d'organisation spatiale ouverts à la récolte
Valeur des bois	Cible de taille moyenne minimale de 100 dm ³ /tige pour les bois résineux
	Limitation à 5 % du volume récolté dans les peuplements dont les bois sont de faible dimension (0 - 85 dm ³ /tige)

Responsabilité de la société	
Enjeux	Modalités
Harmonisation	Maintien d'au moins 30 % de la superficie forestière productive constituée de peuplements de 7 mètres et plus dans les territoires fauniques structurés
	Maintien de la qualité visuelle pour 49 040 hectares de paysages visuellement sensibles
Premières Nations	Entente de Principe d'ordre général entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada : des modalités particulières sont appliquées sur les sites convenus à l'Entente.

Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte de la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards* en élaboration¹ ni des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*². Ces éléments pourront être considérés lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

Documentation complémentaire

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 21 février 2022

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/>

² <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>